

COMMENT DEMANDER VOTRE PASS ?



- → Assurez-vous d'être résident ou, si vous êtes une entreprise, de travailler sur une des 46 communes membres de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ;
- ➡ Enregistrez, sur votre ordinateur ou smartphone, un justificatif de domicile de moins de 12 mois (attestation ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou assurance habitation) ou extrait K-bis pour une entreprise.

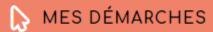




Se rendre sur ccpvg.fr



Scannez ce QR code pour vous rendre directement sur la page concernée du site ccpvg.fr ou cliquez dans le menu sur :



et sur « **Demandez votre PASS** d'accès en déchèterie » ;

Cliquez ensuite sur le bouton [DEMANDER SON PASS D'ACCÈS PARTICULIER] ou [DEMANDER SON PASS D'ACCÈS PROFESSIONNEL], vous serez dirrigé vers le formulaire qui vous concerne.

Remplir le formulaire en ligne

- ⇒ Sur le formulaire, remplissez toutes les données avec une astérisque (*);
- Téléchargez le justificatif que vous aurez enregistré au préalable ;
- ⇒ Choisissez un mot de passe pour pouvoir revenir sur votre espace ;
- ⇒ Veillez à bien cocher les cases en bas de page (

 J'ai pris connaissance...

 et je ne suis pas un robot)

 validez.

Q

Valider ses informations

Un premier mail automatique vous est envoyé (regardez dans vos spams) afin que vous vérifiez vos informations saisies ; cliquez sur le lien « Je valide mes informations » - sinon renouvelez votre demande.



Traitement de votre demande

Nos services procèdent ensuite à la vérification des informations fournies et du justificatif joint. Les délais de traitement peuvent varier.



Réception de votre PASS

Une fois la demande traitée, et si les informations fournies sont conformes, vous recevrez un mail avec votre PASS DÉCHÈTERIES à télécharger ou à prendre en photo sur votre smartphone, ou à imprimer sur papier. Ce pass sera également disponible depuis votre espace usager avec votre mail et mot de passe depuis le site ccpvg.fr où vous pourrez également consulter l'historique de vos passages en déchèterie.

鸚

Accès aux déchèteries



Présentez votre PASS, sur votre smartphone ou sur papier, au gardien qui le scannera pour vous permettre l'accès à la déchèterie.



Attention, à partir du 1er octobre 2024 (1er juin 2024 pour les professionnels), les déchèteries de la CCPVG seront accessibles uniquement avec votre PASS!

Vous n'arrivez pas à faire votre demande en ligne ?



Le **réseau France services** vous accompagne dans votre démarche, il faut pour cela disposer d'une adresse email et d'une clé usb avec un justificatif de domicile numérique. Prenez rendez-vous avec un conseiller dans les agences postales partenaires, Arrens-Marsous, Arras-en-Lavedan, Aucun, Cauterets, Pierrefitte-Nestalas, Gavarnie-Gèdre, et à la Maison France Services de Luz-St-Sauveur. **En savoir + sur ccpvg.fr**

Vous avez un chantier sur le territoire?

Pour les entreprises qui travaillent temporairement sur le territoire et qui ont besoin d'un accès à la déchèterie, contactez la CCPVG au 05 62 97 55 18.

+ d'infos sur ccpvg.fr

